

UNITED NATIONS

United Nations Regional Office
for Central Africa



UNOCA

NATIONS UNIES

Bureau régional des Nations
Unies pour l'Afrique centrale

**Allocution de Monsieur FRANÇOIS LOUNCENY FALL, Représentant
spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies
pour l'Afrique centrale**

**Lors de la 51^{ème} réunion du Comité consultatif permanent des Nations
Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC)**

Bujumbura, le 28 mai 2021

(L'allocution prononcée fait foi)

Madame la Présidente représentant le Président du Comité consultatif permanent
des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC),

Mesdames et Messieurs les Ministres et chefs de délégation,

Monsieur le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union
africaine pour le Burundi,

Monsieur le Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité de la
Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC),

Chers collègues, Madame la Représentante spéciale du Secrétaire général des
Nations Unies auprès de l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général
des Nations Unies pour la région des Grands Lac, et le Représentant spécial du
Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel,

Mesdames, Messieurs

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude au Gouvernement et au
peuple du Burundi, pour les dispositions prises pour la tenue en présentiel de cette
51^{ème} réunion de l'UNSAC, en dépit des contraintes que continue de nous imposer

la pandémie de la COVID-19. Certes, notre sous-région reste largement affectée par cette pandémie, mais notre présence physique ici à Bujumbura témoigne de la résilience que les Etats de l’Afrique centrale sont en train de développer, individuellement et collectivement, pour poursuivre leurs efforts de développement socio-économique, de préservation de leur stabilité sociopolitique et de renforcement de l’intégration régionale, malgré les effets de la pandémie de COVID-19. Permettez-moi à ce titre d’encourager les Etats membres de l’UNSAC à coordonner davantage leurs réponses nationales à la COVID-19, à partager leurs bonnes pratiques, et à harmoniser les mesures de lutte contre la pandémie qui ont un impact sur la circulation des personnes et des biens dans l’espace CEEAC, comme c’est déjà le cas dans d’autres communautés économiques régionales, tout en s’appuyant sur la stratégie régionale de lutte contre la COVID-19 adoptée par les chefs d’Etat et de gouvernement de la CEEAC l’année dernière.

Madame la Présidente,

Cette réunion au niveau ministériel entre les Etats de l’Afrique centrale se tient un peu plus d’un mois après la brusque disparition du Maréchal du Tchad, le Président Idriss Déby Itno. Je voudrais à nouveau saluer sa mémoire ainsi que sa contribution inestimable à la paix et à la sécurité régionales. A travers la délégation de la République du Tchad aux présentes assises, je voudrais réitérer mes condoléances les plus émues au peuple tchadien.

Madame la Présidente,

L'Afrique centrale a réalisé des avancées majeures dans son processus d'intégration régionale ces dernières années, notamment en adoptant le Traité révisé établissant la Commission de la CEEAC et le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), ainsi que le Pacte de non-agression et le Pacte d'assistance mutuelle. La mise en œuvre effective de ces instruments, et le renforcement des autres mécanismes existant dans le cadre de la CEEAC et de l'Union africaine, contribueront grandement au renforcement de la sécurité et de la stabilité collectives de vos Etats. Les Etats membres dont la sécurité, voire la souveraineté, serait menacée, doivent en effet pouvoir compter sur la solidarité active des autres Etats de la sous-région.

Aux côtés des principes de non-agression et d'assistance mutuelle, la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance me semble aussi être un pilier essentiel de la stabilité nationale et régionale en Afrique centrale. L'expérience dans de nombreux pays de la région a en effet démontré que les ingérences extérieures se nourrissent souvent des problèmes internes, qu'il s'agisse de l'effritement du tissu social, des atteintes à l'unité nationale ou de la remise en cause des acquis démocratiques.

Il faut condamner sans équivoque de telles ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats, car elles sont contraires aux principes du droit international tels que reconnus par la Charte des Nations Unies et les autres instruments juridiques internationaux et régionaux, y compris ceux de l'Union africaine et de la CEEAC.

A travers le Traité révisé instituant la Commission de la CEEAC, vos Etats ont posé les jalons de la prévention des conflits et de ces ingérences extérieures, entre autres, notamment par l'engagement pris par vos Etats de respecter les « principes

démocratiques garantissant l'Etat de droit, les élections libres et transparentes, la responsabilité des gouvernants et des titulaires des charges publiques, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales » et le principe « de bonne gouvernance, notamment la transparence dans la gestion des ressources communautaires, la lutte contre la corruption et les situations de conflit d'intérêt. »

Il s'agit maintenant de donner corps à ces principes en en définissant la portée et les mécanismes de mise en œuvre et de surveillance, dans un instrument juridique communautaire, à l'instar de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, à laquelle le Traité révisé de la CEEAC fait d'ailleurs une référence expresse, et d'autres instruments similaires adoptés par d'autres communautés économiques régionales.

Lors de la 50^{ème} réunion de l'UNSAC, tenue à Malabo en décembre 2020, votre sous-région a d'ailleurs fait un pas supplémentaire dans cette direction en adoptant la « Déclaration sur les élections démocratiques et pacifiques comme moyen de renforcer la stabilité et atteindre les Objectifs de développement durables ». Conformément aux responsabilités qui leur ont été confiées dans le cadre de cette Déclaration, l'UNOCA et la Commission de la CEEAC sont sur le point de lancer une étude afin de mieux appréhender les facteurs contribuant à la contestation et à la violence électorales et identifier les mesures adéquates que les Etats peuvent mettre en œuvre pour les prévenir et y répondre.

Pour aller plus loin, l'UNOCA est disposé à mobiliser tout le système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, pour aider la CEEAC et ses Etats membres à étendre la portée de cette Déclaration et à mettre en place une véritable architecture sous-régionale de la gouvernance et des élections démocratiques en Afrique centrale, y compris l'adoption d'un protocole à cet effet. Il serait

judicieux, dans un tel contexte, de renforcer la participation des femmes et des jeunes aux processus de consolidation démocratique en Afrique centrale.

Madame la Présidente,

Permettez-moi à ce stade de rappeler que l'UNOCA a été créé à la demande des Etats de la sous-région afin, entre autres, de renforcer les capacités de ces États et des organisations sous-régionales, en matière de prévention et de règlement des conflits. Dans une semaine, j'aurai le plaisir de présenter, au nom du Secrétaire général des Nations Unies, son rapport semestriel devant le Conseil de sécurité sur la situation en Afrique centrale et les activités de l'UNOCA. Dans son rapport, le Secrétaire général sollicite le renouvellement du mandat de l'UNOCA qui arrive à échéance en août de cette année. De mon point de vue, ce renouvellement s'impose pour continuer d'aider l'Afrique centrale à saisir les opportunités existantes, afin de mieux relever les défis persistants ou émergents à la paix et à la sécurité régionales, et d'accompagner la nouvelle Commission de la CEEAC dans sa mission et la mise en œuvre des mécanismes prévus par le Traité révisé de l'organisation.

Parmi les opportunités qui s'offrent à la sous-région, je voudrais citer, entre autres : la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de la CEEAC qui est aujourd'hui dotée d'un mandat plus clair et de mécanismes renforcés en matière de paix et de sécurité ; deuxièmement, les progrès dans la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, permettant une meilleure coordination entre l'Union africaine et les communautés économiques régionales, dont la CEEAC, sur la base du principe de subsidiarité et en tenant compte de leurs avantages comparatifs respectifs ; troisièmement, les possibilités de renforcement de la coopération avec les autres communautés économiques régionales, y compris avec la CEDEAO en matière de lutte contre la piraterie

maritime dans le golfe de Guinée et contre le terrorisme dans le bassin du Lac Tchad.

En tirant parti de ces opportunités, les Etats de la sous-région pourront, ensemble et de manière efficace, relever les défis majeurs que sont, entre autres : lutter contre la piraterie maritime qui ne cesse de prendre de l'ampleur dans le golfe de Guinée ; apporter une réponse régionale et holistique à la crise multidimensionnelle dans le bassin du lac Tchad, y compris à travers la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram ; lutter contre la prolifération des groupes armés et des armes légères et de petit calibre qui circulent sans difficultés à travers les frontières nationales, alimentant ainsi l'insécurité à l'intérieur des territoires nationaux et contribuant à la détérioration des relations entre les Etats, notamment en ratifiant la Déclaration de Kinshasa et en établissant les Commissions nationales y relatives, entre autres ; et enfin lutter contre les causes profondes de l'instabilité régionale, en renforçant la démocratie et la bonne gouvernance et en réduisant l'impact négatif du changement climatique sur la paix et la sécurité.

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Il est indéniable que l'UNSAC restera un moyen d'action important pour la sous-région lors du prochain mandat de l'UNOCA. A mon avis, nous tirerons le plus grand bénéfice du Comité seulement si deux conditions sont réunies : premièrement, que l'action de l'UNSAC soit mieux orientée vers le renforcement de l'architecture de paix et de sécurité sous-régionale telle qu'issue de la réforme institutionnelle de la CEEAC ; deuxièmement, il faut une contribution régulière des Etats membres à la prise en charge financière de l'UNSAC, pour lui permettre

de tenir régulièrement ses réunions statutaires et de mener d'autres actions concourant au renforcement de la confiance entre les Etats de la sous-région. C'est le lieu de rappeler ici la nécessité pour les Etats de payer régulièrement leurs contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le bon fonctionnement du Comité.

Je vous remercie pour votre aimable attention, tout en réitérant ma sincère gratitude à mon frère et ami, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération au développement du Burundi, cher Albert Shingiro, pour l'hospitalité que le Burundi nous a réservé depuis notre arrivée.

Je vous remercie.
